

L'Ordre des Médecins du Nord

Bulletin
du Conseil départemental
du Nord
de l'Ordre des médecins



«Retour de Voyage»

Docteur Geneviève CHAPURLAT-DUCHÂTEAU



Sécurité professionnelle
page 3

Permanence des Soins
page 8

3^{ème} Ascepi'Ordre - Avril 2014
page 9 et 10

Accessibilité des cabinets médicaux
page 15 et 16

Sommaire

Edito du Président	p 2
Sécurité professionnelle	p 3
L'Entraide	p 4
Savez-vous ce que l'on peut trouver sur le site internet ?	p 5
Annonces, infos pratiques	p 6 et 7
Permanence des Soins	p 8
Asclepi'Ordre	p 9 et 10
Affiche relation patient-médecin	p 11 et 12
Jeunes médecins - Le patient au cœur du parcours de soins	p 13
La retraite	p 14
Accessibilité des cabinets médicaux	p 15 et 16
"Coup de gueule"	p 17
Les inscriptions	p 18 et 19
Les qualifications	p 20 et 21
Hommage	21
Médecins décédés	22

Conseil
Départemental
de l'Ordre du Nord
des Médecins

2, rue de la Collégiale
59043 Lille Cedex

Tél.: 03 20 31 10 23

Fax: 03 20 15 04 77

Mail : nord@59.medecin.fr

www.ordre-medecin-nord.com

Président d'honneur
Dr DUCLOUX Michel

Président
Dr RAULT Jean-François

Secrétaire général
Dr DECANter Bernard

Trésorier
Dr DELAGRANDE Rudy

Vice-présidents
Dr BESSON Rémi
Dr LEFEBVRE IVAN Martine
Dr LEROUX Patrick
Dr ROGEAUX Yves
Dr VOGEL Marc

Invités permanents du Bureau
Dr GHEYSENS Pascal
Dr GILSKI Jocelyne

Conseillers
Dr BALOIS Maxime
Dr BASSERY-BOULIC Françoise
Dr BLEUEZ Sophie
Dr BRASSART Luc
Dr DEGRAVE Frédéric
Dr HANNEQUART Philippe
Dr MOORE Solange
Dr PLATEL Jean-Philippe
Dr ROUSSEL Franck
Dr VERRIEST Olivier
Dr WARTEL Philippe

Docteur
Jean-François
RAULT

Président du Conseil
départemental
du Nord de l'Ordre
des médecins
Conseiller national



Edito

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Lors d'un précédent éditorial je vous avais évoqué l'évolution démographique de ces prochaines années (à l'horizon 2020) : baisse des installations en libéral avec diminution de médecins généralistes et augmentation de certaines spécialités ; papy doctor boom avec augmentation des confrères retraités et des cumuls emplois retraite ; apport de 25% des médecins à diplôme et / ou nationalité européens ou hors européens...

Sans rentrer dans le lugubre, le désagréable ou la déprime, il est évident qu'une réadaptation de l'organisation de notre métier paraît nécessaire : quels que soient les mesures et plus ou moins les attraits financiers il sera très difficile d'attirer les jeunes générations dans des coins éloignés de grands centres d'attractivité ou d'emploi, d'autant plus que nos confrères ont le choix. Quelles que soient les économies réalisables (même si la profession en fait actuellement) il sera difficile d'éviter le vieillissement de la population, le coût des examens complémentaires et les médicaments de plus en plus coûteux ; à moins d'envisager une régression des soins,

quelles que soient les réorganisations hospitalières, privées, médico-sociales. Il faudra garder un espace de libre choix pour le patient et le médecin qui reste la base de notre déontologie.

Ce qui est un peu plus gênant sont les mesures envisagées dans la peut-être future loi de Santé Publique où certaines décisions de délégation de tâches (compétences ?) sont largement envisagées : il est évident que nous devons travailler en bonne entente avec nos collègues professionnels de santé, notre collaboration est indispensable pour le bien de nos patients.

Néanmoins, même si certaines tâches peuvent être déléguées, le médecin a été formé, a étudié pour l'élaboration d'un diagnostic et il paraît difficile de le remplacer dans ces tâches : ne déshabillons pas Pierre pour habiller Paul alors que Jacques arrivera dans quelques années et se demandera pourquoi on l'a dessaisi d'un certain nombre de vêtements.

Egalement pour les mesures à prendre sur le terrain, n'oublions pas la nécessité d'en discuter avec les professionnels de terrain

pour entreprendre des créations de maisons médicales de garde, des centres pluridisciplinaires, d'organisation et de mutualisation des services publics et privés ; Mesdames Messieurs les membres des institutions, SVP n'oubliez pas d'écouter (et d'appliquer si possible) les conseils de la base : rien n'est pire que la construction d'une coquille vide où personne ne viendra s'installer : l'argent public notre bien collectif doit être utilisé en ces temps de disette avec la plus extrême prudence et patience.

On me dira que l'Ordre doit s'occuper de ses affaires qui sont avant tout déontologiques. Mais par le fait que ces évolutions amènent une différence pour le bien être sanitaire des patients et des pratiques professionnelles de nos confrères, je ne pouvais occulter ces réflexions tout en restant ordinal.

Nous gardons quand même un atout essentiel : la population fait confiance à la profession et cela reste essentiel à conserver.

Recevez mes cordiales et confraternelles salutations.

Mesures en place pour votre sécurité professionnelle

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Devant le sentiment croissant d'insécurité de nombreux médecins, le Conseil de l'Ordre s'efforce depuis plus de 10 ans à améliorer vos conditions de travail, ce en étroite collaboration avec les Ministères de la Justice, de la Santé et de l'Intérieur.

Un état des lieux a donc été établi, afin de créer des outils de prévention adaptés.

➡ Certains d'entre vous utilisent d'ores et déjà notre fiche de déclaration d'incident, téléchargeable sur le site du Conseil départemental www.ordre-medecin-nord.com. Chacune de ces fiches à visée statistique est contrôlée par votre référent ordinal, classée dans votre dossier et transmise au Conseil National, permettant le maintien d'une vigilance face à ces situations délicates. Cette démarche nous permet également de vous contacter et de vous conseiller en cas de déclarations particulièrement alarmantes (agressions physiques notamment).

Par ailleurs, le Conseil National a créé une affiche destinée à vos salles d'attente et intitulée : « *Pour une relation patient-médecin en toute confiance* », que vous trouverez en page centrale (détachable) et également sur notre site internet, donnant des conseils aux patients, pour un climat apaisé.

➡ Plus récemment, un protocole a été signé avec la Gendarmerie et un autre est en cours avec la Police Nationale. Grâce à ces conventions, chaque médecin, quelle que soit la commune où il exerce dans le Nord, possède un référent de sécurité, rattaché à la Police Nationale ou à la Gendarmerie. Ce correspondant a pour rôles principaux de prodiguer des conseils de sûreté (sécurisation des cabinets, vidéo) et de faciliter vos démarches. Nous vous communiquerons très prochainement les noms et coordonnées de ces référents correspondant à chaque secteur géographique. En cas de danger imminent ou d'infraction, un numéro de téléphone à connaître : le 17 ! (numéro de la plateforme départementale), à préprogrammer sur vos téléphones.

➡ Autre action du Ministère de l'Intérieur : l'édition d'un guide pour la sécurité des professionnels de santé (disponible sur le site du Conseil National www.conseil-national.medecin.fr), contenant informations et conseils indispensables telles que les mesures à prendre avant un déplacement, les conduites à tenir vis-à-vis du patient ou encore les démarches quant aux éventuelles suites judiciaires que vous souhaiteriez donner à un incident.

Pour porter plainte, sachez que le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr vous permet de remplir une pré-plainte directement en ligne. Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vols d'ordonnanciers, vols à la roulotte, dégradations de véhicules, escroqueries...) dont vous êtes victime et pour lesquels **vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur.**

Ce guide évoque également les dispositifs techniques de surveillance ; il faut savoir que si les systèmes de télésurveillance sont accessibles sur simple acquisition, la vidéo-protection permettant l'enregistrement des images requiert quant à elle un accord préfectoral pour son installation.

Je reste attentive à chacun de vos signalements et suis à votre disposition au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Nord tous les mercredis matins.

Recevez, Chères Consœurs, Chers Confrères,
mes salutations les plus confraternelles.



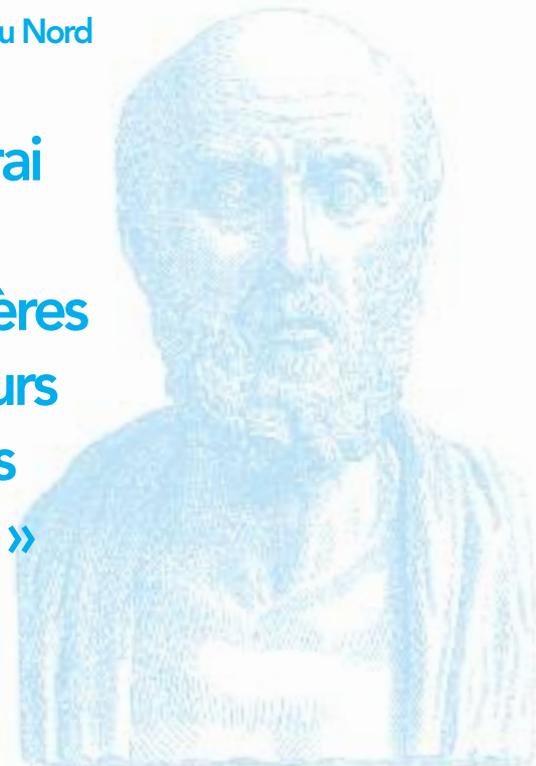
Docteur
Jocelyne
GILSKI
Conseiller Ordinal
Référent Sécurité

Secrétariat : Mme Lia AIT MASKOUR
Tél. : 03 20 31 00 88

L'Entraide

À tous les médecins du Nord

« J'apporterai
mon aide
à mes confrères
ainsi qu'à leurs
familles dans
l'adversité... »



Docteur
Yves
ROGEAUX

Vice-président
Président de la Commission Entraide

Secrétariat : Mme Sylvie DUPORT
Tél. : 03 20 31 00 11

Serment d'Hippocrate

La Commission d'Entraide du Conseil Départemental du Nord de l'Ordre des Médecins vient en aide aux médecins et à leurs familles en difficulté grâce à vos dons et en complément de la part prélevée sur la cotisation ordinale.

Soyez en remerciés par avance.

En 2013, nous avons aidé 20 familles de médecins, pour la somme de **109 126,56 €**

Coupon-réponse à joindre à votre règlement

À retourner : CDOM du Nord - Service Comptabilité - 2, rue de la Collégiale - 59043 Lille Cedex

Nom : Prénom :

N° RPPS : N° Ordre :

Je fais un don de , €

Chèque bancaire ou chèque postal à l'ordre de :
Conseil Départemental du Nord de l'Ordre des Médecins

Espèces (en notre secrétariat)

**Votre don sera déductible
de vos impôts (66%)
dans la limite de 20%
du revenu imposable.
Un reçu fiscal
vous sera adressé.**

Savez-vous ce que l'on peut trouver sur le site ?

On peut **remplir sa petite annonce en ligne**

1- Identifiez-vous avec vos codes habituels

2- Cliquez sur "petites annonces"

3- Cliquez sur "ajouter une annonce"

4- Remplir les items (catégories, titre, texte...)

5- Cliquez et soumettre l'annonce avec réception d'un mail d'approbation du CDOM 59 dans les 24 hrs.

www.ordre-medecin-nord.com



Docteur
Frédéric
DEGRAVE

Conseiller ordinal,
Membre de la Commission informatique

Annonces, infos pratiques

Dans quelles conditions un MG qualifié « spécialiste en Médecine Générale » peut-il appliquer un C2 ?

Une décision du 20 décembre 2011 relative à la liste des actes et prescriptions pris en charge par l'assurance maladie, publiée au JO du 21 février 2012, prévoit que peuvent procéder à une cotation C2 les « médecins anciens internes d'un centre hospitalier régional faisant partie d'un centre hospitalier universitaire, médecins titulaires d'un certificat d'études spéciales ou d'un diplôme d'études spéciales et ayant obtenu à ce titre la qualification de spécialiste dans la discipline où ils sont consultés, médecins spécialistes qualifiés en médecine générale par l'Ordre des médecins, agissant à titre de consultant, à la demande explicite du médecin traitant ».

Source : Conseil National de l'Ordre des Médecins
Dr François SIMON
Président de la Section Exercice Professionnel

L'Institut National de Médecine Agricole (INMA),

situé à Tours, est un organisme de formation qui, depuis 50 ans, sensibilise et forme nos confrères à toutes les spécificités de la santé et de la sécurité du monde agricole et rural.

L'INMA propose une formation diplômante (diplôme de Médecine Agricole permettant d'exercer la médecine du travail en agriculture) et de nombreuses formations entrant dans le champ de la Formation Médicale Continue.

Pour tout renseignement :
INMA – 14 avenue Auguste Comte - 37 000 TOURS
Tél. : 032.47.66.70.22 fax : 02.47.66.08.28
diplôme@inma.fr - www.inma.fr
(catalogue de formation à télécharger)

Association « Générations mouvement »

Cette association qui regroupe environ 700 000 adhérents essentiellement de plus de 50 ans, dans toute la France, a pour objet social de contribuer à la vie locale, en permettant à ses membres de conserver une vie sociale active, de contribuer au bien vieillir par des actions de prévention santé et de loisirs et de favoriser le maintien à domicile. Elle s'intéresse depuis longtemps à la perte d'autonomie, pour promouvoir, dans les instances publiques, une prise en charge de qualité de ces pathologies. C'est dans ce cadre que la Fédération nationale a signé une convention triennale (2013-2015) avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie dans le but d'aider et de diffuser les bonnes pratiques et le répit des aidants.

Elle propose des ateliers gratuits en 7 modules dont les objectifs sont les suivants : offrir aux aidants un lieu d'échange, une aide pour adopter le meilleur comportement possible face à la personne aidée, et leur donner des informations primordiales à l'amélioration du quotidien et aux solutions de répit.

Elle est fondée sur le bénévolat, les ateliers animés par d'anciens professionnels de santé : médecins ou infirmiers. Elle assure, pour les animateurs, la formation et l'accompagnement dans l'organisation des ateliers.

L'association sollicite le Conseil de l'Ordre des Médecins pour signaler cette action à leurs confrères retraités qui pourraient s'engager dans ces animations.

Contact : Générations mouvement Les Aînés Ruraux
60 rue de Londres - 75008 Paris
Source : Conseil national de l'Ordre des Médecins

REPLACEMENTS SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE MOINS DE PAPIER PLUS RAPIDE

Faites vos demandes
de remplacements en ligne !

www.ordre-medecin-nord.com

Notez bien l'adresse mail de votre remplaçant,
ceci permettra un traitement plus rapide
de vos demandes.

Dr Marc VOGEL
Président de la Commission
Informatique

Prévenir et prendre en charge l'hépatite virale B : la vaccination et le dépistage

L'hépatite B reste en France un problème de santé publique important. 280 000 personnes âgées de 18 ans et plus sont atteintes d'une infection chronique par le virus de l'hépatite B. Le nombre annuel de décès associés à cette hépatite B est estimé à 1 500 (cirrhoses et cancers du foie).

La vaccination contre l'hépatite B constitue un moyen très efficace et bien toléré de prévention.

Dépister l'hépatite B chronique permet une prise en charge adaptée des patients et de prévenir les complications.

Afin de rappeler l'importance de l'hépatite B, le Ministère chargé de la santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) mettent à votre disposition des documents pour les professionnels et pour le grand public, que vous pouvez commander dans les quantités souhaitées (connectez-vous sur moncoupon.inpes.fr ou moncoupon.inpes.sante.fr, saisissez les identifiants : JYF9945847UZE).

Par ailleurs l'Inpes met à votre disposition un argumentaire en ligne sur la vaccination contre l'hépatite B qui pourra vous aider à répondre aux questions posées par le public et à trouver des informations complémentaires.

Le service d'aide à distance hépatites info service (ligne téléphonique 0 800 845 800 et site internet www.hepatites-info-service.org) soutenu financièrement par l'Inpes est à disposition du service.

Annonces, infos pratiques

Le temps partiel thérapeutique change

Le temps partiel thérapeutique est à présent un avis d'arrêt de travail à part entière.

L'article L 323-3 du Code de Sécurité Sociale tend à assouplir les conditions d'accès au dispositif de Temps Partiel Thérapeutique, en imposant aux Caisses le service d'une indemnité journalière, alors qu'auparavant ce service l'était à titre dérogatoire. Ainsi, l'accord de la Caisse ne devant plus être requis préalablement à leur mise en œuvre, elle n'a plus à notifier aucun accord initial ou de prolongation pour ces temps partiels thérapeutiques. Votre prescription vaut reconnaissance sauf avis ultérieur du Service Médical.

Par ailleurs, les conditions d'attribution ne nécessitent plus un arrêt de travail de longue durée. Même après quelques jours, vous pouvez prescrire une période d'arrêt de travail à temps partiel thérapeutique. Pour les patients atteints d'une affection de longue durée, vous pouvez même le faire directement, sans arrêt de travail préalable. C'est vous qui décidez de la durée et du temps d'activité de votre patient.

Celui-ci prend contact avec son employeur et le médecin du travail pour définir la possibilité et les conditions de sa mise en place.

Le formulaire d'avis de l'arrêt de travail (cerfa S3316g) ainsi que l'avis d'arrêt de travail en ligne disponible via espace.pro prennent en compte ces aménagements. Attention, vous ne devez plus utiliser de certificat médical libre.

Cependant, les règles sont différentes en cas d'une reprise d'un travail léger suite à un accident du travail, une notification est alors adressée au patient et un arrêt de travail d'au moins une journée est exigé.

Attention !

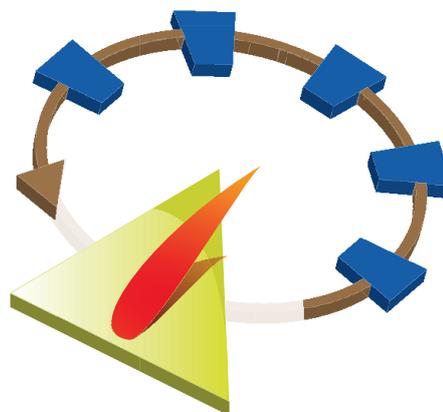
Quand le Médecin Conseil fixe une reprise de travail, sa décision vaut pour une reprise à temps complet (ou correspondant au temps de travail habituel du salarié) ; cette décision écarte donc toute prolongation de l'arrêt de travail dans le cadre d'une mise en œuvre d'un temps partiel thérapeutique.

La notification de reprise du travail ne comporte qu'une date d'aptitude au travail et aucunement une notion de temps partiel.

Madame Mathilde BELOSTYK

Chargée de communication Assurance Maladie
Lille-Douai
Tél : 03 20 42 33 63

Le 27^{ème} FORMATHON
aura lieu les
21 et 22 mars 2015
Inscriptions en ligne sur
www.formathon.fr



FORMATHON
CONGRÈS DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Secrétariat : Mme Sarah SWIST
Tél. : 03 20 31 01 11
Mail : swist.sarah@59.medecin.fr

Docteur
Marc
VOGEL

Vice-Président

Président de la Commission
de la Permanence des Soins



Permanence des Soins

Chères Consœurs, Chers Confrères,

En 2015, nombre d'entre vous poursuivront leur investissement dans la permanence des soins, et nous vous en sommes reconnaissants.

En effet, la PDSA (Permanence Des Soins Ambulatoires) est une mission de service public rendue possible par quelques 2000 médecins généralistes, auxquels viennent s'ajouter 3 structures SOS Médecins (Lille, Roubaix-Tourcoing et Dunkerque), volontaires et disponibles pour environ 2 560 000 patients dans notre département du Nord !

➡ Il faut savoir que sur la période 2011-2012-2013, toutes ces gardes ont généré 173 000 actes majorés en moyenne par an, soit autant d'actes effectués en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

A ce jour, les médecins effecteurs interviennent sur 91 secteurs de garde répartis sur 5743 km², et de nouvelles évolutions sont prévues pour début 2015, avec les ouvertures prochaines de 2 maisons médicales de garde ; celle de Valenciennes et celle de Douai, en plus des 8 MMG déjà existantes (Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq, Armentières, Le Cateau-Cambrésis, Maubeuge, Grande-Synthe et Dunkerque).

La PDSA dans le Nord est donc une vaste organisation, dont l'un des maillons est la régulation qui traite les appels en partenariat avec le SAMU. Ainsi, en 2013, les 70 MRL (Médecins Libéraux Régulateurs) ont étudié 99 146 dossiers, certains entraînant un acte médical ou l'envoi d'une ambulance, d'autres pouvant être traités par des conseils médicaux...

➡ Au sein même du Conseil de l'Ordre, les membres de la commission de la permanence des soins ainsi que les secrétaires se réunissent très régulièrement afin d'étudier et d'accompagner les projets en cours et les événements récents : créations de maisons médicales de garde, évolution de la sectorisation, incidents signalés par la régulation etc.

Parmi les principaux changements de cette fin d'année, on note l'arrêt de l'effectif en nuit profonde, l'Agence Régionale de Santé ayant souhaité mettre un terme à l'expérimentation mise en place en janvier 2013.

➡ Enfin, n'oublions pas un élément indispensable au bon fonctionnement de la PDSA : ORDIGARD, outil informatique permettant notamment à la régulation de vous contacter à tout moment pendant vos gardes. Pour ce faire, nous vous rappelons qu'une mise à jour régulière de votre fiche FIME (Fiche Individuelle de Médecin Effecteur), indiquant vos numéros de téléphone opérationnels et supprimant tout élément obsolète, facilite grandement le travail de la régulation. D'autre part, ORDIGARD permet aux coordinateurs de remplir et de modifier en ligne le tableau de garde de leur secteur, via notre site internet www.ordre-medecin-nord.com

En vous remerciant de votre précieuse collaboration,
Bien confraternellement.

Asclépi'Ordre

La troisième Asclépi'Ordre s'est déroulée au siège du Conseil départemental des médecins du Nord fin mars 2014, et a remporté un vif succès.

En effet, l'exposition, le vernissage et la participation aux soirées thématiques ont réuni un grand nombre de confrères.

Plus de trente exposants, artistes peintres, sculpteurs et photographes ont exposé dans nos locaux plus de 110 œuvres de belle facture.

Plus de cent cinquante médecins ont participé aux soirées thématiques, sur "les jeunes médecins", la "relation Ville-Hopital", et les "médecins retraités". Ces soirées ayant été animées par des conseillers ordinaires impliqués dans les commissions ad hoc. Elles furent le fruit d'échanges fructueux et de prises de contacts entre médecins et conseillers pour de plus amples informations.

Enfin, tout au long de la semaine d'exposition des nombreux confrères entourés de leurs amis, familles, amis, voire patients sont venus admirer les différents exposants. Leur enthousiasme s'est exprimé à travers les commentaires du "Livre d'Or"....

Par ailleurs, il me faut remercier le Président du CNOM Patrick BOUET qui a fait tout spécialement le déplacement pour assister au vernissage et nous a avoué modestement ses talents d'aquarelliste. Egalement, Monsieur Patrick KANNER, ex-président du Conseil Général du Nord fraîchement élu Ministre d'Etat, Madame le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de LILLE ainsi que le Président de l'URPS, le Docteur Philippe CHAZELLE.

Pour finir, le Conseil Départemental du Pas de Calais et celui des Pharmaciens étaient présents. Un remerciement tout particulier au Conseil Régional Nord Pas de Calais qui, par sa représentante Madame le Docteur Isabelle LAMBERT accompagnée de nombreux représentants de son conseil, ont eu la délicatesse d'offrir un cadeau-souvenir à chacun des exposants.

Bref, cette 3^{ème} Asclépi'Ordre symbolise une ouverture de votre Conseil Ordinal à l'ensemble de la profession médicale sous un autre angle permettant également de donner une autre image des médecins dans leurs expressions artistiques les plus variées (et je ne parle pas des expressions musicales, littéraires...)

Je ne peux terminer ce mot sans remercier Madame Julie SCARNA et Madame Anne-Sophie TOUTLEMONDE, membres permanents administratifs du conseil, pour leur implication dans la réussite de cet événement "extra-Ordinal" et enfin l'ensemble du Conseil Départemental pour me donner la possibilité de réaliser depuis 2007 ces trois expositions.

En espérant vous retrouver comme participant ou visiteur lors de la 4^{ème}, peut-être rendez-vous en 2017 ?...





Merci aux Artistes !

Dr Agnès ANDRE

Dr Denis BISCH

Dr Marie BODENANT

Dr Jean BOUREZ

Dr Véronique CASSIM-CASTELAIN

Dr Geneviève CHAPURLAT-DUCHATEAU

Dr Robert CLAISSE

Dr Marc CONSTANT

Dr Bernard DECANter

Dr Frédéric DEGRAVE

Dr Christine DEHEM

Dr Bertrand DELEBARRE

Dr Jacques DELRUE

Dr Renée DELRUE

Dr Daniel DOBRENEL

Dr Anne DOUVRY

Dr Philippe DUMORTIER

Dr Michèle FERROUL

Dr Léo GALAMETZ

Dr Martine HASSE

Dr Delphine HEUNET

Dr Cécile LAFOSSE

Dr Pierre LANTREIBECO

Dr Daniel LEMAL

Dr Patrick LEROUX

Dr Pascal MONACA

Dr Marie-Hélène PARENT

Dr Perrine RAULT

Dr Emmanuelle SZAPIRO

Dr Dominique WALTER



**Docteur
Patrick
LEROUX**
Organisateur
Vice-Président

POUR UNE RELATION PATIENT - MÉDECIN EN TOUTE CONFIANCE



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil National de l'Ordre

Si votre médecin est informé d'un retard, il peut mieux gérer les consultations de l'ensemble des autres patients.

Pensez à prévenir votre médecin en cas de retard ou d'empêchement.

Examiner deux personnes prend plus de temps que de n'en examiner qu'une seule.

Pensez à informer votre médecin du nombre de personnes devant consulter.

Moins votre médecin consacre de temps à l'administratif, plus il consacre de temps à votre santé.

Pensez à préparer votre consultation : apportez votre dossier médical (radios, résultats de laboratoire, anciennes ordonnances, lettres...), votre carte vitale mise à jour, votre attestation de prise en charge (CMU-C, AME, ACS) ...

La délivrance d'un document médical nécessite un examen, donc une consultation.

Pensez à prendre rendez-vous. L'examen est nécessaire à la rédaction d'un certificat médical, d'une prescription, d'un arrêt de travail, d'une prise en charge de transport... Votre médecin peut ne pas être autorisé à établir le document que vous demandez.

Un dossier médical est un document strictement personnel.

Votre dossier ne peut être remis à une personne autre que vous, sauf disposition légale particulière.

www.conseil-national.medecin.fr

Jeunes Médecins

Le jeudi 3 avril 2014, organisée par la commission « jeunes médecins », s'est tenue au Conseil notre première soirée d'informations proposée aux 229 jeunes consœurs et confrères récemment inscrits à notre Tableau.

Cette rencontre conviviale fut l'occasion d'évoquer notre mission d'entraide, et de rappeler que cette solidarité, qui honore notre profession, par une aide morale et matérielle à destination de nos consœurs et confrères en difficulté, impose néanmoins à chacun de se tenir informé des possibilités assurantielles de prévoyance.

Nous leur avons exposé les modalités de prise en charge par les contrats de prévoyance et par la CARMF en cas d'incapacité et d'invalidité.

Dans un autre domaine, il a été procédé à un rappel concernant les formalités administratives actuelles d'installations pour celles et ceux qui feront le choix d'un exercice libéral.

Enfin, une large réflexion a été engagée sur la démographie médicale de notre département ainsi que sur les perspectives d'évolution.

A ce titre, il a été fait état des observations formulées par le Docteur Jean-François RAULT, Président de la section Santé Publique et

Démographie Médicale au Conseil National ainsi que des remarques du Docteur Patrick BOUET, Président du Conseil National, qui, nous faisant l'honneur de sa visite le 29 mars dernier, nous a affirmé « qu'il n'y a pas de péril démographique au-delà de 2020 »



Docteur Pascal GHEYSSENS
Docteur Maxime BALOIS
Docteur Franck ROUSSEL
Membres de la Commission « Jeunes médecins »

Le patient au cœur du parcours de soins

A l'occasion du 3^{ème} ASCLEPI'ORDE 2014, a eu lieu une soirée thématique sur "les relations entre l'Hôpital et la ville".

Afin d'ouvrir les débats, il a été demandé à plusieurs intervenants de donner leur expérience : le Docteur DREUIL du CHRU de Lille, en charge des relations entre la ville et le CHRU, Monsieur DUTRONC, Directeur de l'Hôpital St Vincent, Monsieur MAES Cardiologue et Président de la CME de l'Hôpital Privé de Villeneuve d'Ascq, le Docteur LEFEBVRE, Professeur associé de Médecine Générale, installé à Villeneuve d'Ascq, le Docteur DEMORY, secrétaire de l'URMEL, Madame ZIMMERMANN, Directrice à l'Hôpital de Valenciennes.

A la suite de ces interventions, un large débat a été ouvert où chacun a pu s'exprimer. IL était d'abord rappelé de ne pas oublier que le patient est un acteur du parcours de santé, il est orienté et non dirigé dans le système Français.

Les idées principales émergeant des discussions étaient :

- Il ne fallait pas confondre parcours de soins et parcours de santé.
- La HOP'LINE mise en place par le CHRU de Lille était intéressante, mais peu utilisée et qu'actuellement la possibilité d'utiliser les messageries cryptées était également un élément très intéressant et très facilitateur d'échange entre les différents intervenants auprès du patient.
- Il a été évoqué les urgences et l'existence de Maison Médicale dans l'Hôpital ou à côté de l'Hôpital. Maison Médicale dont le fonctionnement était assuré soit par des médecins généralistes libéraux, soit par des médecins salariés.

- Les plateaux techniques devaient être considérés comme un lieu de passage. Le lieu d'entrée étant les accès directs, la consultation et les urgences et pour la sortie le lien avec le médecin généraliste étant essentiel.
- Etait également évoquée la notion qu'il ne fallait pas concevoir de relation bipartite mais éventuellement tripartite avec le médecin de premier recours, le spécialiste libéral et le plateau technique.
- Il était évoqué la démographie médicale avec éventuellement la possibilité de détacher un Praticien par équipe pour la communication comme cela est tenté dans le service de Gastro-entérologie de Valenciennes, très facilitateur en terme de communication mais consommateur de temps à l'heure de la T2A.
- Il était évoqué également la dimension universitaire avec l'importance de la formation des étudiants à l'échange entre acteur de santé et de l'importance des stages auprès du Praticien en Médecine Générale.
- Que les moyens techniques sont une chose mais nécessitent toujours un contact humain. Pour une réponse humaine adaptée la technique étant toujours un outil facilitateur.



Docteur Rémi BESSON
Docteur Marc VOGEL
Vice-présidents

La retraite

Les 1er, 8 et 14 avril 2014, ont eu lieu au siège du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins du Nord, trois réunions sur la retraite des médecins.



Elles ont réuni plus de 150 participants, qui ont reçu ensuite la présentation par courriel car le temps imparti ne permettait pas de développer tous les items. On peut parler de réussite au vu des retours que le Conseil a reçus. Les questions les plus fréquentes ont concerné le cumul activité-retraite, comment faire pour améliorer le montant de la retraite et « conjoints survivants ».

A la demande de beaucoup d'entre vous, vous trouverez ci-dessous les droits des médecins retraités restant inscrits au Tableau de l'Ordre :

Ils peuvent soigner gratuitement leurs proches (conjoint, père et mère des deux époux, enfants et petits-enfants, frères et sœurs des deux époux, gens de maison).

Les prescriptions doivent être faites sur une ordonnance comportant l'adresse personnelle, la qualification avec mention « médecin retraité » et le numéro RPPS.

Si vous désirez des renseignements sur la retraite, veuillez prendre contact avec le Docteur ROGEAUX par l'intermédiaire du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins du Nord (téléphone : 03.20.31.10.23 et email : nord@59.medecin.fr).

Ce qui va changer au 1^{er} janvier 2015

Les pensions liquidées ne donneront pas d'acquisition de points même en changeant de régime.

Le retraité devra cesser toute activité professionnelle salariée. En effet la loi supprime la distinction entre groupes de régimes et unifie l'application du cumul emploi-retraite à tous les régimes de base légalement obligatoires (régime général, commerçants, industriels, régime des professions libérales). Pour pouvoir liquider ses pensions de retraite dans un de ces régimes, l'intéressé devra donc cesser ses activités professionnelles dans tous les autres régimes, peu importe qu'ils appartiennent ou non au même groupe (article 19-20 loi n°2014-40 du 20/01/2104. JO du 21/10/2104).

Par conséquent, demander à ne percevoir que ses retraites salariées ne sera plus envisageable.

Les cotisations CARMF, en cas de cumul activité retraite, restent obligatoires mais non productives de points pour les pensions liquidées à partir du 1^{er} janvier 2015 sans couverture indemnités journalières ni invalidité et décès.

Les pensions perçues sont mensualisées et non trimestrielles pour les médecins qui font leur demande à compter du 1^{er} janvier 2015.



Docteur
Yves ROGEAUX

Vice-président

L'accessibilité aux cabinets médicaux

LES NOUVEAUX DÉLAIS



Devant l'impossibilité de nombreux secteurs à se mettre en conformité avec la loi à l'échéance du 1^{er} janvier 2015, le gouvernement a décidé d'accorder des délais supplémentaires, en échange d'un engagement des professionnels.

L'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) est un dispositif d'exception qui permet aux acteurs qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi de 2005, de s'engager dans un calendrier précis. Il a été mis en place par ordonnance du 26 septembre 2014.

Le dossier d'Ad'AP doit comprendre : une expertise technique et architecturale du cabinet médical, le montant des travaux et un calendrier d'action de mises aux normes.

L'engagement volontaire dans cette procédure permet :

- une **exemption de sanctions** au 1^{er} janvier 2015, et la sécurité juridique de pouvoir continuer les travaux après cette date.
- l'obtention de **délais supplémentaires** réalistes (maximum 3 ans) pour mettre en conformité le cabinet médical.

La procédure administrative une fois l'Ad'Ap validé

NON

Il faut obtenir une autorisation dite de « construire, d'aménager ou de modifier un ERP »

= **AUTORISATION DE TRAVAUX**,

que les travaux fassent l'objet d'une déclaration préalable de travaux (ex : modification de la porte d'entrée) ou non (ex : modification de l'agencement intérieur).

Les travaux nécessitent un **PERMIS DE CONSTRUIRE** ou d'aménager

OUI

LE PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AMÉNAGER VAUT AUTORISATION DE TRAVAUX

Documents téléchargeables sur le site du CDO 59.

Demande à déposer à la mairie du lieu où est situé l'ERP avec le formulaire CERFA n°13824

Dossier spécifique à joindre à la demande et à déposer à la mairie du lieu où est situé l'ERP.

Les dérogations

DEMANDES DE DÉROGATIONS POSSIBLES

- ➔ Pour les ERP existants au 1^{er} janvier 2007.
- ➔ En cas d'installation dans un bâtiment accueillant préalablement une autre activité (= changement de destination)

PAS DE DÉROGATION

Construction neuve

ATTENTION : les dérogations ne sont pas générales elles portent sur une ou plusieurs prescriptions techniques d'accessibilité.

LES 4 MOTIFS DE DÉROGATION

- ✓ Impossibilité technique liée à l'environnement ou à la structure du bâtiment ;
- ✓ Préservation du patrimoine architectural ;
- ✓ Disproportion manifeste entre la mise en accessibilité et ses conséquences (impact économique qui mettrait en péril l'activité ...).
- ✓ Cabinet situé dans une copropriété lorsque les copropriétaires refusent les travaux de mise en accessibilité.

Le médecin doit apporter toutes les pièces nécessaires à l'appréciation de la situation (appréciation au cas par cas).

La demande de dérogation doit être obligatoirement accompagnée de mesures de substitution lorsque l'ERP assure une mission de service public (maison médicale de garde qui assure la permanence des soins...). Dans les autres cas, ces mesures de substitution peuvent augmenter favorablement la demande de dérogation.

Les demandes de dérogations se font via les formulaires CERFA pour obtenir l'autorisation de travaux, et sont à déposer à la mairie du lieu où se trouve l'ERP. Elles peuvent également apparaître dans l'Ad'AP.

Transmission de la demande aux **Commissions consultatives départementales de Sécurité et d'Accessibilité**.

Délai de 2 mois pour donner un avis (silence équivaut à acceptation).

Le **Préfet** prend la décision d'accorder la dérogation dans le délai d'1 mois (silence équivaut à refus).

Si votre local est implanté dans un centre commercial, dans une copropriété, ou si vous êtes locataire de votre local, reportez-vous aux pages 36 à 39 du Guide du Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Quid du diagnostic d'accessibilité ? Pour les ERP classés en 5^{ème} catégorie, il n'est pas obligatoire. Mais il est conseillé d'en effectuer un pour se situer par rapport aux exigences de la loi ou pour accompagner une demande de dérogation.

Informations auprès de la Direction départementale des Territoires et de la Mer du Nord, à Lille.



Docteur
Jean-François
RAULT

Président du Conseil
départemental
du Nord de l'Ordre
des médecins
Conseiller national

"Coup de gueule"

Suite à l'article de La Voix du Nord
du 15 septembre 2014.
« Médecine Générale :
Une bévue tous les 2 jours. »



De nombreux confrères nous ont interpellés suite à cet article, nous exprimant toute leur tristesse, leur rancœur, toute leur colère par rapport à un article mettant en cause la relation de confiance avec leurs patients.

A partir de notre 1^{ère} seconde de vie le risque existe partout et la médecine comme toute technique, art et profession peut être mise en défaut.

Si on veut créer un climat de défiance vis-à-vis de tout parlons des risques des transports (la voiture est plus « accidentogène » et de loin que le médecin), des risques de la nourriture (les OGM, les pesticides...), des risques de tout ce qui existe et qui posera un moment ou un autre des soucis.

La médecine est un art, elle est pratiquée par des humains qui ne sont pas des machines, qui le font le plus éthiquement possible après une formation longue et sérieuse ; les médecins dans leur immense majorité sont à l'écoute de leurs patients et ont une nécessité de moyens non de résultats.

Que celui qui ne s'est jamais trompé de sa vie jette la 1^{ère} pierre Mesdames Messieurs les journalistes.

Les inscriptions



du 23 janvier 2014

AMHARAR Najat	Médecine hospitalière	GALAN Aneta	Médecin remplaçant
ARABIDZE Mariam	Médecin spécialiste	GRALL Jean-Yves	Médecine salariée
BATAILLE Ophélie	Médecin remplaçant	HACCOURT Fabian	Médecin spécialiste
BAZINIAN MOURNET Tatevik	Médecin remplaçant	HONTOIR Luc	Médecin remplaçant
BENHADIA Youssef	Médecine hospitalière	JARRAYA Hajer	Médecine hospitalière
BERNACZYK Yohann	Médecine hospitalière	KERMAREC Erwan	Médecin spécialiste
BONNAVE Christophe	Médecin remplaçant	MALMONTE Audrey	Médecin remplaçant
BORYS Marie-Fanny	Médecin remplaçant	MAYOLLE-VILQUIN Bernadette	Médecine salariée
BOUCHEZ-DUBOIS Daphnée	Médecin généraliste	MOKDAD Hussein Ali	Médecine hospitalière
CARLIER Barbara	Médecine hospitalière	OUHADI Roxanne	Médecin n'exerçant pas la médecine
CARLIER Hervé	Médecine salariée		
CHEBAHI Nassim	Médecin spécialiste	PEREZ CASTRO Angéline	Médecin remplaçant
CHEGGOUR Malak	Médecine hospitalière	PESTIEAU Sergio	Médecin remplaçant
DAMBRICOURT Sabine	Médecin remplaçant	PIGACHE Camille	Médecin remplaçant
DAN Maria	Médecine hospitalière	PORTIER Clémence	Médecin remplaçant
DEGROOTE Jonathan	Médecin généraliste	RACHDI Henda	Médecine hospitalière
DEMETZ Julie	Médecine hospitalière	ROUSSEN Nicolas	Médecin généraliste
DENOEUX Pierre-Olivier	Médecine hospitalière	SAEED KILANI Mohammad	Médecine hospitalière
DERMIGNY Franck	Médecin spécialiste	SENLECO Charles	Médecine hospitalière
DUBOIS Louis	Médecine hospitalière	VANNEUVILLE Marguerite	Médecine salariée
GAROT Benoît	Médecin remplaçant	VOGULYTE Irma	Médecin n'exerçant pas la médecine
GRASSET Emilie	Médecin généraliste		
GRENIER Marion	Médecine hospitalière		
GUTU Razvan	Médecine hospitalière		
HOFACK Jean	Médecin remplaçant		
KABAGAMBE-BALITALIKE Sarah	Médecine hospitalière		
KANDALAFI Firas	Médecine hospitalière		
LAMEWONA Edoh	Médecine hospitalière		
MARECHAL Jean	Médecine salariée		
MENARD Gwendal	Médecine hospitalière		
MILLOT Céline	Médecin remplaçant		
MOUGHNIE Julien	Médecin remplaçant		
MOUKAHAL Mazen	Médecin spécialiste		
MOURO BELAYDI Fatima	Médecine salariée		
MULLER Christophe	Médecine hospitalière		
NEDEVA Elina	Médecine hospitalière		
OULD BOUAMAMA BELATTAR Nadia	Médecine hospitalière		
PAPATHANAKOU Evangelia	Médecin remplaçant		
PILO Jessica	Médecine hospitalière		
PIMOR Hélène	Médecin remplaçant		
PUTMAN Sophie	Médecine hospitalière		
ROLFO Rémi	Médecin remplaçant		
ROZYCKI Natasza	Médecin remplaçant		
RYCKEWAERT Nicolas	Médecin généraliste		
SABAILA-FONTAINE M.Pascale	Médecine hospitalière		
SELLIER Fernande	Médecine salariée		
SERGHINI Younes	Médecine hospitalière		
SUAREZ Alice	Médecine hospitalière		
TETTART Vincent	Médecin généraliste		
TIPHAINE Aude	Médecin remplaçant		

du 20 mars 2014

ATRASH Sylvain	Médecine hospitalière
BLOUIN Alessandra	Médecine hospitalière
CASTAGNET Nelly	Médecine hospitalière
DEREGNAUCOURT Cécile	Médecin remplaçant
DEVOS Marie-Dominique	Médecine salariée
ERTZBISCHOFF Olivier	Médecine salariée
ESTRADE Laurent	Médecine hospitalière
FERNAGUT-BEAGUE Véronique	Médecine salariée
FIEVET Pierre-Antoine	Médecine hospitalière
JANATI IDRISSI Majda	Médecine hospitalière
LANSSENS Arnaud	Médecine salariée
LEMOINE Lucie	Médecine hospitalière
MASUREL Antoine	Médecin remplaçant
MAUNOURY Thomas	Médecin remplaçant
MITITELU Ciprian	Médecin remplaçant
MOKONO SENGU Ursule	Médecine hospitalière
NEDJARI Farid	Médecine hospitalière
PELLEGRIN Nicolas	Médecin remplaçant
POPESCU Constantin	Médecin généraliste
SAYEN Alexandra	Médecin spécialiste
SY Thierno	Médecine hospitalière
VELSON Luc	Médecin généraliste
VERSABEAU Sophie	Médecin remplaçant
VERWIMP Wim	Médecine hospitalière
VINCENT Pauline	Médecin remplaçant
ZLATAROVA Tatyana	Médecine salariée

du 20 février 2014

ABOKI Sossinou	Médecine hospitalière
ALUPEI Ariadna	Médecine hospitalière
ASSOMANY JAOTOMBO Daher	Médecine hospitalière
BENET Claire	Médecin spécialiste
BERTHOUD Olivier	Médecin généraliste
BRANDT Charlotte	Médecin remplaçant
CHABCHOUB Kamel	Médecine hospitalière
DABOUZ Fadia	Médecine hospitalière
DARQUES Jean-François	Médecin généraliste
DARRAS Benoît	Médecin remplaçant
DE MUNCK Floris	Médecine hospitalière
DEFENSE Lucile	Médecine hospitalière
DEHAENE Chloé	Médecin remplaçant
DJAIL Mébarka	Médecine salariée
DRIDER-HADIOUCHE Karima	Médecine hospitalière

du 17 avril 2014

BARBELLION Antoine	Médecin remplaçant
BARDIS Alexandre	Médecine hospitalière
BENKIRANE Ahmed	Médecine hospitalière
BIRCA Emilia	Médecine hospitalière
BOULANGER Hélène	Médecin remplaçant
CANTREL Juliette	Médecin remplaçant
CIOBOTEA Mihaela	Médecine hospitalière
LOUDES-CHAUVIN Marie-Christine	Médecin n'exerçant pas la médecine
	Médecine hospitalière
LOUSTAU Benjamin	Médecine hospitalière
MARTIN GONZALEZ Térésa	Médecine hospitalière
MULOT Marine	Médecine hospitalière
NCHIMI Alain	Médecin remplaçant
PAVARD Xavier	Médecin remplaçant

PETRUKA Juliette	Médecin remplaçant
PRUVOT François	Médecin remplaçant
ROGOZ Bianca	Médecine hospitalière
SASTRE-GARAU David	Médecine hospitalière
SAVAGE Clémence	Médecin remplaçant
SENOUCI-MANSOURI Leila	Médecine hospitalière
VO Sylvie	Médecin remplaçant

du 20 mai 2014

ASKAFI Amine	Médecine hospitalière
ATRIH Nassima	Médecin remplaçant
BENOIT Aurélie	Médecine salariée
BERCHICHE Rabia	Médecine salariée
BIVOLEANU Elena	Médecine hospitalière
BIZINDAVYI Deo Gratias	Médecine hospitalière
BROSSARD Michèle	Médecine hospitalière
CARVALHO Claudia	Médecine salariée
CHMIELEWSKI Alexandra	Médecine hospitalière
CZECH Sarah	Médecine hospitalière
DEBARRI Houria	Médecine hospitalière
DECAUDAIN Julien	Médecine hospitalière
DEFRANCO Fanny	Médecine hospitalière
DEGLAIRE Léonie	Médecin remplaçant
DEMARQUE Melissa	Médecine salariée
DERAMNA Ammar	Médecin remplaçant
DEVAUX Hélène	Médecin généraliste
DEWAELE Matthieu	Médecin généraliste
DUNCA Rares-Silviu	Médecine hospitalière
EL AKOUM Rani	Médecin n'exerçant pas la médecine

EL MAADARANI Khaled	Médecine hospitalière
FAVRE Jonathan	Médecin généraliste
FREHAUT Amandine	Médecin remplaçant
GILLET Aline	Médecine salariée
GOYERS Jean-François	Médecin remplaçant
HAMADACHE Sophie	Médecin remplaçant
HIMA Hadiza	Médecine hospitalière
HOCHART Thomas	Médecine hospitalière
HOULBREQUE Paul	Médecin retraité
KSOURI Hamza	Médecin remplaçant
LE POURHIENNEC Anne	Médecine hospitalière
LEMAIRE Anne-Sophie	Médecine salariée
LESAGE Marine	Médecine hospitalière
MELO Joao	Médecine salariée
MILU Carmen	Médecine hospitalière
MORIZUR Hélène	Médecine hospitalière
MOTI Woly	Médecine salariée
MULOT Julien	Médecin remplaçant
NEYS Julien	Médecin généraliste
OU Khannacard	Médecin remplaçant
OUYACHCHI Younès	Médecine hospitalière
PELGRIMS DE BIGARD Nicolas	Médecin n'exerçant pas la médecine

PLAYE Marie	Médecine hospitalière
POLLET Fanny	Médecin généraliste
REBAI Lachemi	Médecin spécialiste
RIOLLET-SANTORO Sandra	Médecine hospitalière
ROBINEAU Olivier	Médecine hospitalière
ROLLAND Anne-Laure	Médecine hospitalière
ROMANET Stéphanie	Médecine hospitalière
ROMMEL Denis	Médecin remplaçant
ROQUIGNY Aymeric	Médecin n'exerçant pas la médecine

SALEMBIER Mylène	Médecin remplaçant
SEGARD Lionel	Médecine hospitalière
TEODORESCU Simona Raluca	Médecine hospitalière
TOUZET-ROUMAZEILLE Sandrine	Médecine hospitalière
TRUDEL Marie	Médecine hospitalière
WALSDORFF Michel	Médecin remplaçant
ZIEBA Yann	Médecine hospitalière

du 12 juin 2014

AMBRUZ Rémi	Médecin généraliste
CARETTE LHERBIER Sandrine	Médecine hospitalière
CHAIK Anas	Médecine hospitalière
COHEN Laure	Médecine salariée
COUSIN Marie	Médecin généraliste
DAMBRIEUX Pierre-Antoine	Médecin remplaçant
DELTOUR BROCHART Coralie	Médecin remplaçant
GALLET Camille	Médecine hospitalière
GROZA Anca-Liana	Médecine hospitalière
LANTERI Aurélie	Médecine hospitalière
LEFEVRE Christine	Médecine hospitalière
MAZUR Anne	Médecin remplaçant
NITULESCU Catalin	Médecine hospitalière
NOUR Derradji	Médecine hospitalière
PETIT Alexis	Médecine salariée
RICOUR Cyprien	Médecin hospitalière
ROQUETTE Diane	Médecine hospitalière
STOG Valeriu	Médecine hospitalière
SUISSE Inès	Médecine hospitalière

du 03 juillet 2014

ANTONIAZZI Flora	Médecin remplaçant
BON-DJEMAH Vanessa	Médecine hospitalière
BRUIET Amandine	Médecin remplaçant
CART Sybille	Médecin généraliste
DANEL Antoine	Médecin remplaçant
DEBRUYNE Audrey	Médecin remplaçant
DELISSUS Pierre-Yves	Médecin généraliste
DIVE Stéphanie	Médecine hospitalière
DUCOURNEAU Laëtitia	Médecin remplaçant
DUPRET-KOZLOWSKI Margot	Médecin remplaçant
GUISET Jean-Baptiste	Médecin remplaçant
LECUYER Antoine	Médecin généraliste
LESAGE Audrey	Médecine hospitalière
MBAYO Stéphane	Médecin remplaçant
NDJADI Yela Peter	Médecin remplaçant
PAQUENTIN Hélène	Médecin généraliste
PEREZ DE OBANOS Y ECHEVERRIA Consuelo de la Paz	Médecine hospitalière
RINGART Benoît	Médecin remplaçant
SABBAH Raid	Médecin généraliste
TWAHIRWA Joseph	Médecin n'exerçant pas la médecine
VANTYGHM Vincent	Médecin remplaçant
VASSEUR Marianne	Médecin remplaçant
VERBEEK Peter	Médecin remplaçant

Les qualifications

du 1^{er} avril 2013 au 31 décembre 2013



Anatomie et cytologie pathologiques

LEMAIRE Anne-Sophie

Anesthésie réanimation

CHAIK Anas
CZECH Sarah
DEFRANCO Fanny
HONTOIR Luc
VOGULYTE Irma

Cardiologie et maladies vasculaires

CHEBAHI Nassim
NEDJARI Farid

Chirurgie générale

AMHARAR Najat
DECAUDAIN Julien
MITITELU Ciprian
PELGRIMS DE BIGARD Nicolas
RICOIR Cyprien
TOUZET-ROUMAZEILLE Sandrine

Chirurgie infantile

DRIDER-HADIOUCHE Karima

Chirurgie orthopédique et traumatologie

KERN Grégory
TWAHIRWA Joseph
VASSEUR Laurent
VERVOORT Thomas

Chirurgie urologique

BENKIRANE Ahmed
CHABCHOUB Kamel
EL AKOUM Rani
EL MAADARANI Khaled
SURGA Nicolas

Chirurgie vasculaire

MARTIN GONZALEZ Teresa

Chirurgie viscérale et digestive

ASSOMANY JAOTOMBO Daher
DESURMONT Thibault

Dermatologie et vénéréologie

DABOUZ Fadia
PAPATHANAKOU Evangelia

Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques

BIVOLEANU Elena
CHMIELEWSKI Alexandra
KANDALAFI Firas

Gastro-entérologie et hépatologie

SENOUCI-MANSOURI Leila
STOG Valeriu
TEODORESCU Simona Raluca

Gériatrie

BATELI Christine
CHARPENTIER Anne
DELHOMELLE-CARNEZ Stéphanie
KABAGAMBE-BALITALIKE Sarah
OULD BOUAMAMA-BELATTAR Nadia

Gynécologie médicale

GALLET Camille
ROLLAND Anne-Laure

Gynécologie obstétrique

DEMETS Julie
GROZA Anca Liana
HACCOURT Fabian
RIOLLET-SANTORO Sandra
ROGOZ Bianca
TRUDEL Marie

Hématologie option maladie du sang

DEBARRI Houria

Médecine du travail (spécialité)

BERCHICHE Rabia
DEGREEF Patrice
DEVOS Marie-Dominique
INGLARD Marie
MELO João
TOULEMONDE Antoine
TRIPLET Christophe

Médecine générale (spécialité)

ABOKI Sossinou
AMBRUZ Rémi
ANTONIAZZI Flora
ATRASH Sylvain
ATRIH Nassima

BARBELLION Antoine
BARDIS Alexandre
BATAILLE Ophélie
BAZINIAN-MOURNET Tatevik
BERTHOUD Olivier
BIZINDAVYI Déo Gratias
BONNAVE Christophe
BORYS Marie-Fanny
BOULANGER Hélène
BRANDT Charlotte
BRUIET Amandine
CARLIER Barbara
CART Sibylle
CARVALHO Claudia
COUSIN Marie
DAMBRICOURT Pierre-Antoine
DAMBRICOURT Sabine
DANEL Antoine
DARRAS Benoît
DEBRUYNE Audrey
DEGLAIRE Léonie
DEGROOTE Jonathan
DEHAENE Chloé
DELASSUS Pierre-Yves
DELTOUR-BROCHART Coralie
DENOEU Pierre-Olivier
DERAMNA Ammar
DEREGNAUCOURT Cécile
DEVAUX-SAMBUSSY Hélène
DEWAELE Matthieu
DUBOIS Louis
DUCOURNEAU Laëtitia
DUPRET-KOZLOWSKI Margot
FAVRE Jonathan
FREHAUT Amandine
GALAN Aneta
GAROT Benoît
GILLET Aline
GRASSET Emilie
GRENIER Marion
GUISET Jean-Baptiste
HAMADACHE Sophie
HIMA Hadiza
HOCHART Thomas
HOFACK Jean
KSOURI Hamza
LAMEWONA Edoh
LECUYER Antoine
LEMOINE Lucie
MALMONTE Audrey
MASUREL Antoine
MAUNOURY Thomas
MAZUR Anne
MBAYO Stéphane
MENARD Gwendal
MILLOT Céline
MOUGHNIE Julien
NDJADI Yela

NEYS Julien
OU Khannacard
OUYACHCHI Younés
PAQUENTIN Hélène
PELLEGRIN Nicolas
PEREZ-CASTRO Angelina
PETIT Alexis
PETRUKA Juliette
PIGACHE Camille
PIMOR Hélène
POLLET Fanny
POPESCU Constantin
PORTIER Clémence
RINGART Benoît
ROLFO Rémi
ROUSSEN Nicolas
ROZYCKI Natasza
RYCKEWAERT Nicolas
SALEMBIER Mylène
SAVAGE Clémence
SEGARD Lionel
SUAREZ Alice
VASSEUR Marianne
VELSON Luc
VERSABEAU Sophie
VINCENT Pauline
VO Sylvie
ZIEBA Yann

Médecine interne

CIOBOTEA Mihaela
LANTERI Aurélia
ROBINEAU Olivier
SY Thierno
ZLATAROVA Tatyana

Neurologie

MOKONO SENG Ursule

Ophthalmologie

BENHADIA Youssef
CHEGGOUR Malak
DIVE Stéphanie
LOUSTAU Benjamin
SERGHINI Younés

Pédiatrie

ALUPEI Ariadna
BERNACZYK Yohann
BLOUIN Alessandra
CARETTE-LHERBIER Sandrine
LE POURHIENNEC Anne
TIPHAINE Aude

Pneumologie

NITULESCU Catalin

Psychiatrie

ASKAFI Amine
COHEN Laure
DEFENSE Lucile
DEMARQUE MéliSSa
DJAIL Mebarka
FIEVET Pierre-Antoine
LESAGE Audrey
LESAGE Marine
SUISSE Inès

Radiodiagnostic et imagerie médicale

BIRCA Emilia
DE MUNCK Floris
DUNCA Rares-Silviu
GUTU Razvan
JARRAYA Hajer
MILU Carmen
NCHIMI Alain
OUHADI Roxanne
PAVARD Xavier
RACHDI Henda
ROMMEL Denis
SAEED KILANI Mohammad
VERBEEK Peter
VERWIMP Wim
WALSDORFF Michel

Réanimation

NSEIR Saadalla

Rhumatologie

ROQUETTE Diane

Homage

“Le Dr Éric Dewailly, âgé de cinquante sept ans, ancien de la Faculté Catholique de Médecine de Lille, Professeur de médecine de l’Université Laval au Québec, spécialiste en toxicologie humaine de renommée mondiale pour son travail dans l’Arctique canadien sur les effets des toxines naturelles dans les fruits de mer est décédé accidentellement ce 17 juin sur l’île de la Réunion, lors d’une randonnée.

Son épouse, le Docteur Sylvie Dodin Dewailly, ancienne de la Faculté Catholique de Lille, Professeur de Gynécologie à l’Université de Laval, menant des études sur les pratiques alternatives et complémentaires autour de la nutrition et la santé des femmes. a été gravement blessée lors du même accident.

Le Conseil Départemental de l’Ordre des Médecins lui présente ses très sincères condoléances ainsi qu’à toute la famille.”

Médecins décédés

AMROUNY Soraya.....	DOUAI.....	48 ans
ALAUZE Christophe.....	PROUVY.....	56 ans
ARNOTT Geneviève.....	TOURCOING.....	89 ans
BAILLY GUWY Colette.....	ENTREMONT.....	76 ans
BEAURAIN Denis.....	MARCO EN BAROEUL.....	51 ans
BENOIT Bernard.....	LE TOUQUET.....	79 ans
BIAUSQUE Serge.....	SECLIN.....	63 ans
BOURDON Pierre.....	SAINT CYPRIEN PLAGE.....	87 ans
BOURGAIN Jean-Pierre.....	LAMBERSART.....	76 ans
BRANLE Pierre.....	SOMAIN.....	84 ans
BRUNET Alexandre.....	CANNES.....	87 ans
CAMUS Jean-Louis.....	RONCHIN.....	75 ans
CAPPELAERE René.....	LILLE.....	83 ans
COLOMBEL Pierre.....	ASNIERES SUR SEINE.....	67 ans
COUROUBLE Bernard.....	VALENCIENNES.....	76 ans
COUSIN Maryse.....	DUNKERQUE.....	52 ans
DEBAECKER Christian.....	BAVAY.....	70 ans
DEI CAS Edouardo.....	LILLE.....	68 ans
DELMOITIEZ Dominique.....	VALENCIENNES.....	65 ans
DELOZIERE Jean-Pierre.....	LA MADELEINE.....	87 ans
DE POORTER Michel.....	ROUBAIX.....	64 ans
DESMAREZ Patrick.....	FONTAINE NOTRE DAME.....	66 ans
DUBRULLE HOCHART Marie-Madeleine.....	LILLE.....	85 ans
DUJARDIN Bernard.....	TOURCOING.....	77 ans
DUMAZY Alain.....	SAINT SAULVE.....	75 ans
FOURNET Gérard.....	MOUVAUX.....	81 ans
GENTITI Michel.....	CAMBRAI.....	76 ans
HENNION CARON Chantal.....	LE CATEAU.....	56 ans
HICKMAN Pierre.....	LILLE.....	56 ans
HUREZ Jean.....	PERIGUEUX.....	51 ans
KOSSOWSKI Paul.....	LILLE.....	95 ans
LEFEVRE FLOUR Monique.....	DUNKERQUE.....	67 ans
LE MONIES DE SAGAZAN André.....	CLEDER.....	99 ans
MASQUELIER Georges.....	HEM.....	94 ans
MERCIER Pierre.....	ANZIN.....	61 ans
MERVEILLE Pierre.....	DUNKERQUE.....	89 ans
MICHAUX Serge.....	LANDRECIES.....	69 ans
MOULIN Claude.....	HEM.....	66 ans
PAULET Claire.....	CREVECŒUR SUR L'ESCAUT.....	75 ans
PETIT Henri.....	LILLE.....	81 ans
PETITPRE Pierre.....	RONCHIN.....	69 ans
PHILIBERT Benoît.....	VILLENEUVE D'ASCO.....	57 ans
POULAIN André.....	LILLE.....	102 ans
RICO Nicole.....	SECLIN.....	59 ans
SCHIETTECATTÉ Yves.....	KESTER (Belgique).....	71 ans
SELLIER Alain.....	LANDRECIES.....	69 ans
SLEGHEM Jean.....	PARIS.....	92 ans
SOUAL Jean.....	RIEULAY.....	70 ans
SPRIET Gérard.....	DUNKERQUE.....	58 ans
TURMEL Henri.....	COS.....	85 ans
WOILLEZ Marcel.....	LILLE.....	89 ans
WOITRAIN Georges.....	AUBERCHICOURT.....	92 ans

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des médecins disparus.

« Marcel »

Docteur Anne DOUVRY



- *Directeur de publication* : Dr **Jean-François RAULT**
- *Rédacteur en chef* : Dr **Patrick LEROUX**
- *Rédactrice* : **Julie SCARNA**
- *Comité de la rédaction* : Les Docteurs **Jean-François RAULT, Patrick LEROUX, Bernard DECANTER, Martine LEFEBVRE** et **Jean-Philippe PLATEL**
- *Photos* : **Archives du Conseil de l'Ordre des médecins**
- *Conception et réalisation* : **Exemplaire**, Villeneuve d'Ascq. Tél. 03 20 70 96 05
- *Dépôt légal* : **en cours** - *ISSN* : **en cours**

Vous pouvez adresser vos réactions à la Commission du bulletin :
Tél. 03 20 31 10 23 (Julie SCARNA) - Mail : nord@59.medecin.fr

